

SÉNAT

Session extraordinaire de 1919.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 5^e SÉANCE

Séance du samedi 27 décembre.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuse et demande de congé.
3. — 2^e tour de scrutin pour la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur.
 1. — Dépôt, par M. Sergent, sous-secrétaire d'Etat aux finances, au nom de M. le ministre des finances, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils. — Renvoi à la commission des finances. — N^o 768.
5. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1918 de ces deux établissements.

Suspension et reprise de la séance.
6. — Dépôt, par M. Milliès-Lacroix, d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils. — N^o 769.

Déclaration de l'urgence.
Insertion du rapport au *Journal officiel*.
Inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.
7. — Résultat du 2^e tour de scrutin pour la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur : MM. de La Batut et Deloncle élus.
8. — Règlement de l'ordre du jour.
9. — Congé.

Fixation de la prochaine séance au lundi 29 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOIS

La séance est ouverte à seize heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Maurice Ordinaire, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du mercredi 24 décembre.
Le procès-verbal est adopté.

2. — EXCUSE ET DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Peschaud s'excuse, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé de quelques jours.
Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

3. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. L'ordre du jour appelle le 2^e tour de scrutin pour la nomination de

deux membres du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur.

Je prie M. l. les scrutateurs, désignés à la précédente séance, de vouloir bien se charger du dépouillement du scrutin.

Conformément à la résolution votée par le Sénat, le 25 mai 1905, le scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.

M. Reynald, secrétaire, voudra bien présider le bureau de vote.

Le scrutin est ouvert.

Il sera fermé dans une demi-heure.

4. — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

M. Sergent, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des finances, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Il sera imprimé et distribué.

5. — DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1918 de ces deux établissements.

Huissiers, veuillez introduire MM. les membres de la commission.

(MM. Jules Siegfried, député, vice-président de la commission, et A. Delatour, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, sont introduits avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jules Siegfried, vice-président de la commission. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait au Sénat et à la Chambre des députés par la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1918 et sur la situation, au 31 décembre 1918, de ces deux établissements, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862 et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1883.

M. le président. Acte est donné du dépôt du rapport de la commission de surveillance.

Le rapport sera imprimé, distribué et déposé aux archives.

Huissiers, veuillez reconduire MM. les membres de la commission.

(MM. les membres de la commission sont reconduits suivant le cérémonial d'usage.)

M. le président. Je propose au Sénat de suspendre sa séance pour attendre le dépouillement du scrutin qui a lieu en ce moment dans un salon voisin. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes.)

6. — DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, pour un dépôt de rapport sur un projet de loi pour lequel il demande au Sénat de déclarer l'urgence et la discussion immédiate.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur général de la commission des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils.

M. le président. La commission demande la déclaration de l'urgence, l'insertion du rapport au *Journal officiel* et l'inscription du projet de loi à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le président. Personne ne s'oppose à l'insertion du rapport au *Journal officiel* ?...

L'insertion est ordonnée.

Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate fixée à la prochaine séance, qui est demandée par vingt de nos collègues dont voici les noms : MM. Doumer, Alexandre Bérard, Milliès-Lacroix, Amic, Lucien Hubert, Perchet, Albert Peyronnet, Petitjean, Ordinaire, Reynald, Sarraut, de Freycinet, Léon Bourgeois, Hervey, Ribot, de La Batut, Cordelet, Lebert, plus deux signatures illisibles.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La discussion immédiate est prononcée. — L'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance est également ordonnée.

7. — RÉSULTAT DU 2^e TOUR DE SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du 2^e tour de scrutin pour la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur :

Nombre des votants.....	51
Suffrages exprimés.....	51
Majorité absolue.....	26

Ont obtenu :

MM. de La Batut.....	51 voix.
Deloncle.....	51 —

MM. de La Batut et Deloncle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés je les proclame membres du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur.

Avis en sera donné à M. le ministre du commerce et de l'industrie.

8. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je propose au Sénat de se réunir en séance publique le lundi 29 décembre, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser

la ville de Mantes (Seine-et-Oise) à établir, à partir du 1^{er} janvier 1920, en remplacement des droits d'octroi supprimés, une taxe sur les propriétés bâties et sur les locaux servant à l'exercice d'une profession ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, réglant la participation de l'Algérie et de l'Etat aux charges de la ligne de Tlemcen à Lalla-Maghnia et à la frontière du Maroc ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'application à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion des lois du 8 janvier 1905 et du 16 avril 1914, modifiant divers articles de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, et à la modification, en tant qu'elles s'appliquent aux colonies, de certaines dispositions de l'article 133 de la même loi du 5 avril 1884.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

9. — CONGÉ

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder à M. Peschaud un congé de quelques jours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures.)

*Le Chef du service
de la sténographie du Sénat,
E. GUÉNIN.*

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

2938. — M. le ministre de la guerre fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée le 18 décembre 1919, par M. Gomot, sénateur.

M. Hervey, sénateur de l'Eure, a déposé sur le bureau du Sénat une pétition de M. Lateyroux, demeurant à Cosne-d'Allier (Allier).

Ordre du jour du lundi 29 décembre.

A quinze heures, séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Mantes (Seine-et-Oise) à établir à

partir du 1^{er} janvier 1920, en remplacement des droits d'octroi supprimés, une taxe sur les propriétés bâties et sur les locaux servant à l'exercice d'une profession. (N^{os} 23, fasc. 23, et 24, fasc. 24, année 1919. — M. Monnier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, réglant la participation de l'Algérie et de l'Etat aux charges de la ligne de Tlemcen à Lalla-Maghnia et à la frontière du Maroc. (N^{os} 658 et 766, année 1919. — M. Ordinaire, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre du budget ordinaire des services civils ; 2^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919, au titre des dépenses militaires et des dépenses exceptionnelles des services civils. (N^{os} 768 et 769, année 1919. — M. Millès-Lacroix, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'application à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion des lois du 8 janvier 1905 et du 16 avril 1914, modifiant divers articles de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, et à la modification, en tant qu'elles s'appliquent aux colonies de certaines dispositions de l'article 133 de la même loi du 5 avril 1884. (N^{os} 71, année 1918, et 402, année 1919. — M. Martinet,